



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240528_16**

**CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC
À LA BARRE-EN-OUCHÉ**

Date du Conseil Municipal :	28 mai 2024	Nombre de conseillers en exercice :	56
Date de convocation :	21 mai 2024	Nombre de présents :	29
		Nombre de représentés par pouvoir :	5
		Nombre de votants :	34
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domic, BLEROT Damien, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENNAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DORGERE François (à John MICHEL), GOULLEY Martine (à Véronique THIBOUT), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : ADELIN Jean-Michel, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 141-3 ;

Considérant :

- Que la parcelle cadastrée n° 041-AB-194 sise 9 Place de la Mairie à La Barre-en-Ouche est affectée à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où elle est destinée à un usage routier et qu'elle dispose de réseaux d'eau potable et électriques, suite à la démolition du bien immobilier qui était érigé sur la parcelle ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le classement de la parcelle dans le domaine public de la Commune ;

Décide : à l'unanimité (34 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De classer la parcelle cadastrée n° 041-AB-194, sise 9 Place de la Mairie à La Barre-en-Ouche, dans le domaine public de la Commune.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.